



Offre 2 :
« La douane développe le numérique »

Mesure 9

Progresser vers 100 % de dématérialisation des formalités douanières

Bureau Pilote : C1

Bureaux associés : CCG – E3

1. Indicateur de suivi

	2016	2017	2018
Taux de dématérialisation du dédouanement			

Code couleur : En vert : augmentation / en orange : stagnation / en rouge : baisse

2. Description de la mesure

Le taux de dématérialisation du dédouanement était en 2015 de 86 %. L'objectif de la douane est de se rapprocher du taux de 100 % en garantissant aux opérateurs l'efficacité des téléservices en ligne. La mise en place du guichet unique national (GUN, Cf. Mesure 2) et celle du volet export de DELTA-X (Cf. Mesure 7) favorisent par ailleurs le développement de la dématérialisation.

3. Éléments d'information

Au 1^{er} juin 2017, le taux global de dématérialisation est de 87,4 %.

Liens vers le site internet :

* <http://www.douane.gouv.fr/Portals/0/fichiers/information/publication-douane/pour-les-professionnels/dedouanement-en-ligne-%28delta%29.pdf>

* <https://pro.douane.gouv.fr/prodouane.asp>

4. Action à mettre en œuvre

– Dématérialiser les formalités douanières.